

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 15 décembre 2025

Délibération CA n° 202512-05

DÉLIBÉRATION

APPROBATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DES ETABLISSEMENTS EXTERIEURS A NORMANDIE UNIVERSITE AUX INTERVENTIONS DE PÉPITE NORMANDIE

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles L.715-1 et L.715-2 ;

Vu le décret n°2014-1673 du 29 décembre 2014 modifié relatif à la Communauté d'Universités et d'Établissements Normandie Université ;

Vu la délibération CA N° 201407-02 du 2 juillet 2014 portant approbation des statuts de Normandie Université ;

Vu la délibération CA N° 202209-02 du 26 septembre 2022 portant approbation des statuts modifiés de Normandie Université ;

Vu la délibération CA N°202307-02 du 3 juillet 2023 portant élection de Ronan CONGAR en qualité de Président de Normandie Université ;

Considérant la présentation de l'approbation de la contribution financière des établissements extérieurs à Normandie Université aux interventions de PEPITE NORMANDIE.

Article 1 : Contexte

La sensibilisation des étudiants à l'esprit d'entreprendre est l'une des principales missions de Pépite Normandie. Il collabore avec les établissements membres et associés de Normandie Université pour sensibiliser les étudiants à l'esprit d'entreprendre et valoriser l'entrepreneuriat sous toutes ses formes. Il peut s'agir de l'organisation d'ateliers, de rencontres avec des entrepreneurs, de séances de créativité thématiques, etc.

Dans le cadre du P.U.I Normandie, Pépite Normandie s'est engagé à diffuser le plus massivement possible cet esprit d'entreprendre auprès de la communauté étudiante Normande. Les différentes actions menées par Pépite Normandie sont gratuites pour les établissements membres et associés de Normandie Université. Régulièrement, le Pépite Normandie est sollicité par d'autres établissements du territoire, qui souhaitent bénéficier de ses interventions.

Cette présente délibération a pour objectif de fixer les conditions et modalités de contribution pour ces établissements extérieurs à Normandie Université, qui souhaitent bénéficier des services de Pépite Normandie.

Article 2 : Programme des interventions

Ateliers de sensibilisation pour les étudiants

Les membres de l'équipe de Pépite Normandie interviennent auprès des étudiants sur tous les niveaux de l'enseignement supérieur (de la L1 au Doctorat) et dans tous les domaines de formation (lettres, sciences, art, etc.). Les ateliers d'initiation à l'entrepreneuriat sont agiles et interactifs avec une approche basée sur la pratique de 30 minutes à 2 heures. Un atelier nommé « Fresque de l'Esprit d'Entreprendre » permet de découvrir les étapes de la création d'entreprise, de façon ludique et collaborative. Des ateliers créatifs, fondés sur l'expérimentation, sont aussi proposés dans certains cursus.

Formation à l'animation de la Fresque de l'Esprit d'Entreprendre pour les enseignants

Pépite Normandie propose une formation à l'animation de la Fresque de l'Esprit d'Entreprendre. Cette formation s'adresse aux enseignants et aux personnels éducatifs souhaitant intégrer cette approche pédagogique dans leurs cours. A l'issue de la formation, qui dure 2 heures, les participants seront capables d'animer à leur tour la formation auprès de leur public.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 15 décembre 2025

Délibération CA n° 202512-05

Cours en ligne Développe ton Esprit d'Entreprendre pour les étudiants

Dans le cadre du P.U.I Normandie, Pépite Normandie a conçu un cours en ligne gratuit à destination des étudiantes et des étudiants, qui souhaitent développer leur capacité à entreprendre.

Ce cours en ligne gratuit, disponible sur Fun Campus, est ouvert du 29 septembre 2025 au 29 juin 2026.

De manière ludique et interactive, les étudiantes et étudiants travaillent sur 4 grands axes de la conception et du développement d'un projet entrepreneurial : l'émergence d'une opportunité d'entreprendre, la construction d'un projet, le lancement d'un projet et la posture entrepreneuriale. Ce cours est construit autour de 10 jeux et 10 vidéos, de 5 minutes par contenu, pour une durée totale de 2 heures. À l'issue, les étudiantes et étudiants reçoivent une note sur 20, ainsi qu'une attestation de réussite.

Les étudiants peuvent s'inscrire individuellement, en contactant directement le Pépite Normandie par mail, ou les enseignants peuvent demander l'inscription d'un groupe complet, afin d'intégrer ce cours dans leurs parcours de formation.

Article 3 : Montant de la contribution financière demandée

Les interventions de Pépite Normandie resteront gratuites pour les établissements membres et associés de Normandie Université. Il est proposé pour les autres établissements Normands, qui souhaitent bénéficier des interventions de Pépite Normandie, que ces derniers apportent une contribution financière, selon les montants forfaitaires indiqués ci-dessous.

- Ateliers de sensibilisation : 1 heure d'intervention = 100 euros brut.
- Formation à l'animation de la Fresque de l'Esprit d'Entreprendre pour les enseignants : 2 heures = 200 euros brut.

Ces interventions impliquent des coûts liés aux temps de préparation, temps de déplacement et temps d'intervention pour l'équipe de Pépite Normandie. Ces contributions financières permettraient de financer les actions au sein des établissements extérieurs à Normandie Université, qui sollicitent Pépite Normandie pour intégrer la sensibilisation à l'Esprit d'Entreprendre dans leurs dispositifs de formation et ainsi répondre au besoin d'augmenter le nombre d'étudiants sensibilisés. Cette pratique est déjà courante au sein du réseau Pépite France, notamment au sein de Pépite Languedoc-Roussillon, qui bénéficie de telles contributions pour certains de leurs modules.

- Le cours en ligne « Développe ton Esprit d'Entreprendre » : 3 euros brut par étudiant inscrit.

En effet, la plateforme Fun Campus, qui héberge le Mooc, facturera à Normandie Université 1,50 euros par étudiant inscrit en juin 2026. À cela s'ajoute les coûts liés à l'ingénierie pédagogique de Pépite Normandie sur la réalisation des 10 vidéos et 10 jeux réalisés sur deux logiciels payants (Powtoon et Genialy), ainsi que les inscriptions sur la plateforme et le traitement des données.

Article 4 :

La présente délibération sera transmise à la Rectrice de l'académie de Normandie. Elle sera publiée, conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire, sur le site internet de Normandie Université.

Le Conseil d'Administration approuve la contribution financière des établissements extérieurs à Normandie Université aux interventions de PÉPITE NORMANDIE



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 15 décembre 2025

Délibération CA n° 202512-05

Résultats des votes – Nombre de votants : 36
Pour : 28
Abstention : 6
Contre : 0
Bulletins blancs : 0
Ne prend pas part au vote : 2
<i>Votes via l'outil Balotilo</i>

Adoptée en Conseil d'Administration le 15 décembre 2025,
Le Président de Normandie Université,

Ronan CONGAR



Annexe :

Capture d'écran : résultats Balotilo (Participation : 94% - 34 votes pour 36 votants)

Approbation de la contribution financière des établissements extérieurs à Normandie Université aux interventions de PEPITE Normandie

Nombres de voix :

28 Pour

6 Abstention

0 Contre

Bulletins blancs : 0

